LES CAS DE DÉBLOCAGE ANTICIPÉ

VIOLENCES CONJUGALES

QUELS SONT LES ÉVÉNEMENTS PERMETTANT LE DÉBLOCAGE ?

- Violences commises contre le titulaire du compte par son actuel ou ancien conjoint, concubin ou partenaire liés par un Pacs.

QUELLES SONT LES CONDITIONS D'APPLICATION ?

- Dans le cas d'un **déblocage partiel,** les avoirs les plus anciens sur le support financier demandé sont débloqués en priorité.
- **Précisions concernant la participation et l'intéressement :** les droits acquis au titre des exercices comptables de l'entreprise, clos au moment de l'événement pourront également être remboursés après leur investissement dans le PEE.
- Seules les sommes investies avant la date du fait générateur peuvent être remboursées par anticipation.

IMPORTANT

La validation de votre ordre est fonction de la **date de réception des pièces justificatives.**
Vous avez **30 jours pour nous adresser** les pièces justificatives à compter de la saisie sur votre espace privé ou de la réception de la demande (par courrier), **au-delà, votre ordre sera annulé.**

QUELS SONT LES JUSTIFICATIFS À FOURNIR ?

DANS LE CAS D'UNE PROCÉDURE CIVILE

Ordonnance de protection délivrée au profit de l'intéressé par le juge aux affaires familiales en application de l'article L515-9 du code civil.

DANS LE CAS D'UNE PROCÉDURE PÉNALE

« Attestation de procédure pour violences au sein du couple » délivrée par le procureur de la République, lorsque les faits relèvent de l'article 132-80 du code pénal et donnent lieu à une alternative aux poursuites, à une composition pénale, à l'ouverture d'une information par le procureur de la République, à la saisine du tribunal correctionnel par le procureur de la République ou le juge d'instruction, à une mise en examen ou à une condamnation pénale, même non-définitive.

Les justificatifs listés sont les documents les plus couramment utilisés pour vérifier l'existence de l'événement invoqué.

EN BREF

PLANS CONCERNÉS	DÉLAI POUR FORMULER LA DEMANDE DE DÉBLOCAGE	NOMBRE DE DEMANDES DE DÉBLOCAGE AUTORISÉES
PEE/PEI	À TOUT MOMENT	1

Vous pouvez effectuer votre **demande de déblocage** directement depuis votre **espace privé.**

UNSA DISNEYLAND PARIS
récupéré sur

BNP PARIBAS EPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES est un Métier de BNP Paribas SA
BNP PARIBAS - S.A au capital de 2 261 621 342 euros - Siège social : 16, bd des Italiens - 75009 Paris
RCS Paris 662 042 449 - N° identifiant CE FR 76 662 042 449 - www.bnpparibas.com - N°ADEME : FR200182_01XHWE

Studio BNP Paribas E&RE - 02-25-023 - Cas de déblocage / ES - Mars 2025

BNP PARIBAS
ÉPARGNE & RETRAITE ENTREPRISES

Téléchargé sur unsa-disney.fr le 18 novembre 2026 à 20:55 · UNSA Disneyland Paris